

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SÉANCE DU 19 JUIN 2024

Vote électronique du 28 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-21

AVIS DU CNPN RELATIF À LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OBSERVATOIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Le Conseil national de la protection de la nature nomme les représentants suivants à l'Observatoire des énergies renouvelables et de la biodiversité :

- **Loïc MARION en tant que titulaire**
- **Marie-Françoise SLAK et Bertrand SCHATZ en tant que suppléants**

Le président du Conseil national de la
protection de la nature

A stylized signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Loïc MARION